

Le cadre législatif de l'état civil et des statistiques de l'état civil est d'une importance primordiale pour la mise en place d'un système fonctionnel.
Veuillez indiquer le titre de la législation actuelle et pertinente et la date de sa promulgation.

--

Qualité des statistiques du mouvement de la population provenant des registres de l'état civil

I. Base de la tabulation	Naissances vivantes	Décès	Mortalité infantile	Morts foetales tardives	Mariages	Divorces
Base actuelle de la tabulation; veuillez indiquer d'un "X" la cellule correspondante.						
- date de l'événement						
- date de l'enregistrement						
Depuis quand employez-vous cette base actuelle de tabulation?						

II. Complétude de l'enregistrement (estimation)	Naissances vivantes	Décès	Mortalité infantile	Morts foetales tardives	Mariages	Divorces
Veuillez indiquer dans la cellule respective de cette ligne, le pourcentage exact de complétude de l'enregistrement pour chaque événement vital, si disponible.						
Si le pourcentage exact de complétude n'est pas disponible, veuillez marquer d'un "X" la cellule respective pour la tranche estimée de complétude, pour chaque événement vital.						
100 pour cent						
90 - 99 pour cent						
80 - 89 pour cent						
70 - 79 pour cent						
60 - 69 pour cent						
50 - 59 pour cent						
Moins de 50 pour cent						
Veuillez spécifier:						
(a) Année à laquelle estimation de la complétude se réfère:						
(b) Bases de l'estimation de la complétude:						
- Analyse démographique						
- Double contrôle des registres						
- Recensement de la population						
- Enquêtes par sondage						
- Autre (précisez)						
- Aucune évaluation						

Prière de nous envoyer des documents concernant la complétude de l'enregistrement et les méthodes utilisée pour estimer la complétude :

--

Qualité des statistiques obtenues par d'autres sources

La base des estimation est :	Naissances vivantes	Décès	Mortalité infantile	Morts foetales tardives	Mariages	Divorces
- Recensement de la population						
- Enquêtes par sondage						
- Registres de population						
- Système de double enregistrement						
- Autre (précisez)						

Veuillez joindre tout document décrivant les méthodes utilisés pour les estimations de statistiques d'état civil basées sur d'autres sources que l'enregistrement des faits d'état civil :

--

Metadonnées complémentaires pour certains tableaux

Tableau 1.1 - Définitions urbain / rural

Veuillez indiquer la définition utilisée pour les zones urbaines et la période d'utilisation :	La dernière définition date de 2012 (RGPH 2012): est considéré comme milieu urbain tous les chef_lieux des régions , des départements et des communes urbaines.
Veuillez indiquer la définition utilisée pour les zones rurales et la période d'utilisation :	La dernière définition date de 2012 (RGPH 2012): est considéré comme milieu rural toutes les parties rurales des chef_lieux des régions , des départements et des communes urbaines. Ainsi? que les communes rurales dans leurs intégralités.

Tableau 1.6 - Motifs d'autorisation pour les avortement légaux

Veuillez indiquer d'un "X" les options possibles.	X
a) La non-interruption de la grossesse comporterait, por la vie de la femme enceinte, un risque plus grave que celui de l'avortement.	X
b) La non-interruption de la grossesse comporterait, por la santé physique de la femme enceinte, un risque plus grave que celui de l'avortement.	X
c) La non-interruption de la grossesse comporterait, por la santé mentale de la femme, un risque plus grave que celui de l'avortement.	
d) La non-interruption de la grossesse comporterait, pour la santé mentale ou physique d'un enfant déjà né dans la famille, un risque plus grave que celui de l'avortement.	
e) L'enfant né à terme courrait un risque important de souffrir d'anomalies physiques ou mentales entraînant pour lui un grave handicap.	
f) Autres motifs.	

NB: Au Niger l'avortement est permis si la santé de la mère est trop menacée et que la grossesse n'accède pas 4 mois

Tableaux 14a, 14b, 15a and 15b - Tables de mortalité

Les tables de mortalité se réfèrent-elles à la population de facto ou de jure?	
Une méthode de lissage a-t-elle utilisée? Si oui, laquelle?	Oui la méthode des moyennes mobiles
Y'a t-il une méthode spécifique utilisée pour conclure la table de mortalité à des âges plus élevés ? (par exemple, Gompertz, Makeham, etc. ?) Laquelle ?	Non
Si un modèle de table de vie ou un modèle relationnel est utilisé pour obtenir la table de mortalité (par exemple, Coale-Demeny West, trait UN Sud Asiatique), de quel model s'agit-il ?	L'introduction des taux ajustés de mortalité dans COMPAR de MORTPAK a permis d'opter pour la table de Coale et Demeny nord. Il fournit la variance la plus faible et présente une structure de mortalité plus conforme à celle du Niger.
Veuillez indiquer d'un "X" les options qui s'appliquent:	X
Quelle source de données a été utilisée pour calculer les tables de mortalité?	
a) Décès enregistrés non ajustés	
b) Décès enregistrés ajustés	
c) Information sur les décès obtenu dans le recensement	X
d) Espérance de vie à la naissance	
e) Mortalité en dessous de 5 ans	
f) Mortalité infantile (en dessous 1an)	
Veuillez inclure tout matériel de référence décrivant les méthodes ou les sources de données utilisées dans la construction des tables de mortalité :	
Rapport RGPH 2012 sur la mortalité	

Tableau 22 Âge minimum légal du mariage

Veuillez spécifier l'âge minimum légal auquel le mariage peut avoir lieu:	Hommes	Femmes
a) Avec consentement parental		16
b) Sans consentement parental		18

Veuillez fournir une description de l'âge minimum légal du mariage dans votre pays s'ils ne correspondent pas au tableau ci-dessus :

A) Avec consentement parental: le code civil du Niger autorise le mariage de la jeune fille à partir de 16 ans mais qu'à partir de 18 ans la fille n'est plus mineure et à l'échelle international , c'est généralement à partir de 18 ans que le mariage est considéré comme n'étant pas précoce donc nous supposons qu'à partir de 18 ans la fille peut se marier sans le consentement de ces parents. Dans le contexte du Niger, le garçons se marient u peu plus tardivement par rapport aux filles ce qui fait que dans le code civil l'âge minimal de mariage des jeunes garçons n'est pas fixé

Note: La réunion du groupe d'experts des Nations Unies sur le système d'annuaire démographique des Nations Unies, qui s'est tenue du 9 au 12 novembre 2020, a recommandé la collecte des métadonnées sur la complétude de l'enregistrement des décès par âge et par sexe; pour cette raison, le tableau ci-dessous est ajouté à la demande sur les métadonnées de l'état civil. Veuillez vous référer au paragraphe 13 des conclusions et recommandations de la réunion du groupe d'experts. Les liens sont fournis ci-dessous.

[La réunion du groupe d'experts, 9 - 12 novembre 2020](#)

[Conclusions et recommandations](#)

Complétude estimée de l'enregistrement des décès par âge et sexe

Veuillez indiquer une estimation de complétude de l'enregistrement pour chaque groupe d'âge et sexe, en pourcentage exact ou en intervalle de pourcentages selon la disponibilité.

Groupes d'âge	Masculin	Féminin	Les deux sexes
0			
1 - 4			
0 - 4			
5 - 9			
10 - 14			
15 - 19			
20 - 24			
25 - 29			
30 - 34			
35 - 39			
40 - 44			
45 - 49			
50 - 54			
55 - 59			
60 - 64			
65 - 69			
70 - 74			
75 - 79			
80 - 84			
85 - 89			
90 - 94			
95 - 99			
100+			
TOTAL			

Veuillez spécifier:	
(a) Année à laquelle estimation de la complétude se réfère:	
(b) Bases de l'estimation de la complétude:	
- Analyse démographique	
- Double contrôle des registres	
- Recensement de la population	
- Enquêtes par sondage	
- Autre (précisez)	
- Aucune évaluation	

Prière de nous envoyer des documents concernant la complétude de l'enregistrement et les méthodes utilisées pour estimer la complétude :

--